



Municipalité de
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 277-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2021, a adopté le règlement numéro 277-2021 décrétant une dépense de 125 000 \$ et un emprunt de 125 000 \$ pour l'élaboration d'un rapport d'étude préliminaire pour l'aménagement de réseaux d'égouts et d'eau potable.

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2021 a adopté le règlement numéro 279-2021 modifiant le règlement numéro 277-2021 afin d'augmenter la dépense de l'emprunt pour un montant additionnel de 234 300 \$.

Le 26 mai 2021, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation approuvait ce règlement d'emprunt tel que modifié.

Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 359 300 \$

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sslm.ca.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 27 mai 2021.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière